

plaça « dans l'hôtel *Fléchères* près du *Palais*, en attendant « qu'il eût pu bâtir une salle spéciale pour cette bibliothèque. » Pour former cette bibliothèque, il acquit celle de Pierre Aubert, en 1731, celle de Brossette, en 1733, celle du président de Saint-Mauris, en 1734, celle de Morand, bourgeois de Lyon, en 1738, et celle de Michel (4), chanoine d'Ainay, et chaque année il consacra

(1) Il est singulier vraiment comment on écrit souvent l'histoire ; ainsi les auteurs des *Lyonnais dignes de mémoire* avancent* que Michel Jean-Ferdinand, chanoine d'Ainay, bibliophile, chimiste, né en 1675, mort le 14 décembre 1740, fit don à la ville de Lyon de sa bibliothèque composée d'environ 6,003 volumes, et voulut qu'elle fût réunie à la bibliothèque publique ; mais cette généreuse donation n'a existé que dans l'imagination de ces auteurs, et il en est de celte libéralité patriotique comme de celles qu'ils ont attribuées à Pierre Aubert, à Brossette et autres en copiant M. Delandine.

Nos archives municipales, dont on ne saurait suspecter la véracité, leur donnent sur ce point le plus complet démenti, car on y trouve tous les actes notariés par lesquels ces généreux donateurs ont vendu à deniers comptants leurs bibliothèques à la ville. (Voir l'inventaire Chappe, qui indique tous les contrats intervenus entre ces prétendus bienfaiteurs et le Consulat.) Il est vrai que dans plusieurs de ces contrats il est dit que le cédant fait *donation* à la ville de sa bibliothèque, mais quelques lignes plus bas on voit que ce dori est fait moyennant le payement d'une somme relativement assez forte ou une rente viagère. C'est ainsi que dans un acte reçu Picheux, notaire à Lyon, le 30 septembre 1738, le chanoine Michel déclare « faire au Consulat *don* de sa bibliothèque pour être jointe à celles devant être acquises par la ville, moyennant une somme de 10,000 livres, dont 1,000 livres comptant et le reste payable en neuf années. »

Le sieur de Saint-Maurice, président en la Cour des Monnaies, vend, de même, au Consulat, par acte reçu Pernin, notaire, le 13 avril 1734, sa bibliothèque particulière « pour être jointe à celle de MM. Aubert et Brossette, moyennant 5,000 livres payables en cinq ans, à raison de 1,000 livres par an, à 5 %, ».

Il en est ainsi de la prétendue donation faite à la ville par Jean-